

## Falsification des notes de frais

Lieu : Québec

Sujets : Le conseil municipal et l'éthique, Le gouvernement provincial

### Décrivez la situation.

En 1998, alors que j'assumais la direction générale de l'administration municipale, j'ai commencé à soupçonner le maire de falsifier ses notes de frais. Cette saga a duré plusieurs mois et a entraîné une tempête politique qui a abouti à sa démission au printemps de 1999.

J'étais en poste depuis près de dix ans. J'avais vu défiler des maires et des conseillers municipaux. Nous avons fait d'énormes progrès dans le redressement des finances de la municipalité, le renouvellement des grandes infrastructures et la gestion des syndicats pour contrôler nos dépenses et augmenter la productivité. Nous avons conçu un plan stratégique qui avait reçu l'appui de la population. Le degré de satisfaction à l'égard des services municipaux était extrêmement élevé.

### Quel était le climat politique à l'époque? Quels facteurs ont conduit à cette situation? Que s'est-il passé?

L'équipe de direction que j'avais mise sur pied était jeune et déterminée à faire bouger les choses. En général, nous étions soutenus par le conseil municipal, mais avec l'arrivée du SCFP qui s'intéressait de plus en plus aux améliorations que nous obtenions par la négociation et l'arbitrage, les conflits de travail se sont amplifiés jusqu'à aboutir à une série de grèves suivies par l'ensemble du personnel syndiqué. Des agitateurs extérieurs se sont alors mêlés aux protestations, ce qui a créé une mauvaise ambiance dans l'organisation, car les employés devaient choisir entre leur employeur et leur syndicat. Comme le SCFP avait dit aux employés municipaux qu'ils en obtiendraient plus avec lui qu'avec Teamsters, il devait mettre les bouchées doubles pour tenir ses promesses. Nous avons su quelques années plus tard, lorsque toutes les villes de l'île de Montréal ont fusionné, que les syndicats étaient en phase avec le gouvernement provincial au pouvoir et qu'ils savaient que les « victoires » sur le front syndical constituaient une menace pour leur avenir dans la nouvelle administration municipale. De plus, ils avaient pour ambition de former un « supersyndicat » de tous les employés de la nouvelle Ville de Montréal.

Au même moment, le Parti québécois avait commencé à réduire le nombre de municipalités dans la province et proposait de fusionner toutes celles de l'île de Montréal. C'était un cauchemar politique pour nous, car le gouvernement provincial avançait que les petites municipalités n'étaient pas viables et qu'elles n'étaient en fait que des fiefs personnels de maires qui se disputaient entre eux plutôt que de travailler ensemble dans l'intérêt de leurs citoyens.

La situation étant tendue aussi bien sur le plan local que provincial, il nous fallait absolument un leadership solide. Si la question de la note de frais du maire devenait publique, cela ne ferait qu'aggraver une situation déjà de plus en plus difficile.

### Comment avez-vous réagi à la situation ou l'avez-vous réglée?

En tant que directeur général, le conseil municipal m'avait délégué le pouvoir d'approuver certaines dépenses, notamment le budget de l'administration, qui englobait aussi le bureau du maire. Aucun paiement ne pouvait être effectué sans mon autorisation, disposition ratifiée par la suite par le conseil, lors d'une réunion publique. Je réalise que dans certaines communautés, aucun paiement n'est effectué tant que la résolution n'a pas été approuvée. Afin de gérer plus efficacement les affaires de la ville, notre administration avait décidé que les fournisseurs ne seraient payés que s'ils présentaient un justificatif des services rendus et respectaient les bons de commande, entre autres, sauf s'il s'agissait d'une dépense pour laquelle le conseil avait demandé une approbation préalable.

À l'automne de 1998, j'ai remarqué qu'il n'y avait pas de date sur de nombreux reçus ou justificatifs présentés par le maire. La plupart étaient payés par carte crédit; normalement la date et l'heure figurent sur ces reçus. J'ai examiné les demandes de remboursement antérieures et j'ai remarqué que la situation perdurait depuis quelques mois. En fait, j'approuvais le remboursement de dépenses du maire pour lesquelles il manquait des renseignements essentiels. Si, comme je le supposais, il s'agissait bien d'une infraction sur le plan juridique, je m'y trouvais mêlé.

J'ai donc vérifié à nouveau les demandes de remboursement du maire en les comparant avec son agenda pour voir s'il ne s'agissait pas d'un ou deux oublis. Non seulement ce n'était pas le cas, mais c'était arrivé une bonne douzaine de fois.

J'ai noté tous les renseignements sur une feuille de calcul, y compris la date de la demande de remboursement, les personnes présentes aux repas et le montant. Je n'ai montré ce document à personne jusqu'à ce que je sois persuadé qu'il y avait bien là une anomalie. J'ai rencontré l'avocat de la municipalité, qui a confirmé ce que je pensais sur mes obligations légales et sur celles du maire. Je devais agir pour enfin régler le problème.

J'ai rencontré le maire en privé et je lui ai demandé pourquoi il manquait des renseignements sur ses notes de frais. Je lui ai ensuite expliqué que je ne traiterais pas les demandes en suspens avant d'avoir obtenu ces renseignements. La conversation a été pénible, car nous avons eu de bons rapports à travailler à plusieurs dossiers depuis mon arrivée. Le maire a mal réagi, mais il m'a assuré qu'il me fournirait l'information manquante.

Au bout de quatre mois, il ne l'avait toujours pas fait, malgré mes rappels toujours formulés en privé. Sa réputation et la mienne étaient en jeu. J'ai quand même encore patienté. Mais je ne pouvais pas ignorer la situation; il me fallait la régler.

Comme je craignais les fuites, j'ai eu des échanges discrets avec nos représentants juridiques en prenant soin de bien noter chacune de mes démarches. J'ai transféré une grande partie de ces documents à nos avocats afin d'assurer le contrôle de l'accès à l'information si un membre du public venait à le demander avant que la question soit réglée ou après. Au Québec, notre loi sur l'accès à l'information est très souple et permet au public d'obtenir des copies des documents. Bien que ce soit une bonne chose et que je sois tout à fait en faveur de la transparence et de la reddition de comptes, bon nombre de demandes sont abusives et le personnel doit consacrer beaucoup de temps à y répondre.

J'ai communiqué avec le ministre des Affaires municipales pour lui exposer la situation. Mon idée était d'obtenir la confirmation de ce que je savais déjà. Je devais agir, parce que l'immobilisme démontré par

le maire pendant quatre mois bloquait la situation et c'était inacceptable. Je devais aussi informer le conseil municipal, car je n'avais aucun pouvoir sur le maire. Mais dès cet instant, l'affaire risquait de devenir publique. J'avoue qu'à ce moment-là, cet aspect ne me préoccupait plus, tellement je me sentais étouffé par les secrets à garder pour protéger l'image de la municipalité et celle du maire. Je me disais que c'était un homme raisonnable. Mais en même temps, je trouvais qu'il avait une bien mauvaise opinion de moi s'il croyait que le fait d'ignorer mes demandes pouvait faire disparaître le problème ou me faire abandonner la partie.

J'ai donc décidé de mettre au courant un conseiller municipal de longue date qui s'apprêtait à prendre sa retraite. Je savais qu'il faudrait porter l'affaire devant le conseil municipal et je me disais que ce serait plus facile s'il m'orientait dans la marche à suivre. Il m'a conseillé d'aller de l'avant.

J'ai rédigé un rapport confidentiel que j'ai présenté au conseil municipal à une réunion de caucus à laquelle le maire n'assistait pas. J'y détaillais la situation et les démarches effectuées depuis que j'avais remarqué des anomalies. Le conseil a décidé de rencontrer le maire et de lui demander des explications, faute de quoi la question serait évoquée à la prochaine réunion publique mensuelle. Je m'étais retiré des discussions directes avec le maire, mais la délégation du conseil municipal n'a pas obtenu plus de résultats que moi. Avant la réunion publique, un des conseillers a remis mon rapport au journal local qui l'a publié presque mot pour mot.

Le conseil municipal a adopté des résolutions pour demander des informations en imposant des échéances, faute de quoi le maire serait démis de ses fonctions. Ce dernier s'est enfermé dans le silence et a démissionné en mai, affirmant qu'il ne voulait pas que cette histoire retombe sur sa famille.

Il s'est avéré par la suite que, lui qui avait été un homme d'affaires prospère, était à court d'argent. Son salaire avait été saisi par le gouvernement fédéral pour non-paiement de l'impôt. Il était trop fier pour en parler ou pour demander de l'aide. Il s'est attiré la sympathie d'une grande partie de la population, convaincue que le conseil municipal menait une chasse aux sorcières, mais c'était seulement à la toute fin. La décision prise par le conseiller de transmettre un rapport confidentiel à la presse (voir article ci-joint) était inacceptable. Sans compter qu'elle n'a en rien expliqué pourquoi le comportement (ou la passivité) du maire était contraire aux valeurs de la municipalité.

Dans le secteur public, il n'existe pas de règlement précisant jusqu'à quel montant les pièces justificatives ne sont pas nécessaires pour obtenir un remboursement. Aucune loi québécoise n'autorise un directeur municipal à libérer des fonds sans motif valable. Je suis sorti de cette aventure moralement épuisé au point que j'ai dû prendre un congé. L'affaire en son ensemble et les mesures que j'ai été forcé de prendre, de mon propre chef ou sur ordre, m'ont mis dans la situation du « méchant », contre le « pauvre maire persécuté ». Pourtant, je lui avais donné bien assez de temps pour répondre à mes questions, je l'avais traité avec le plus grand respect et j'avais gardé l'affaire confidentielle jusqu'à ce que je n'aie plus le choix.

Quelles leçons avez-vous tirées de cette expérience?

Vérifiez tout, même quand tout va bien, à deux fois plutôt qu'une. Consignez tous vos soupçons et tenez un journal de la suite des événements, sans rien oublier. Analysez votre milieu de travail. Un grand nombre d'intervenants différents évoluent dans le monde municipal, alors soyez conscient du rôle que vous jouez. Vous avez votre travail et le conseil a le sien. Ne confondez jamais les deux.

Que conseilleriez-vous à quelqu'un qui se trouve dans la même situation?

Ne tenez jamais rien pour acquis. Lorsque vous avez besoin de conseils pour valider vos soupçons, faites preuve de discrétion. Traitez tout le monde avec respect. La réputation est très importante, mais elle est également fragile.

Play Station

THE GAZETTE, MONTREAL, TUESDAY, MAY 18, 1999

# COMMUNITY NEWS

COMMUNITY NEWS EDITOR: BRENDA O'FARRELL (514) 987-2563

## TOWN OF MOUNT ROYAL

# Schwartz resigns to avoid 'agonizing' legal battle with town

Because his resignation comes less than a year before the next scheduled election, the town doesn't have to hold a by-election to choose a new mayor. The next election in T.M.R. will be in November.

Councillors will be meeting in the coming days to choose an interim mayor. The resignation came as an about-face since a defiant Schwartz, last month said he planned to stay on as mayor after council adopted the resolution to remove him from office.

"In the days and weeks following council's resolution, it was my stated intent to carry on in the office of mayor of T.M.R.," said Schwartz as his wife, Maxine, sat at a nearby table, wiping tears from her eyes.

"However, as the battle evolved, I became acutely aware of the enormous pressure and increasingly heavy toll it was taking on our community, my wife and my family," Schwartz said.

Schwartz's resignation comes just as town manager Duncan Campbell said the town was planning to deposit a motion in Quebec Superior Court this week detailing the dispute over his expense account and declaring him incapable of continuing as mayor.

the amount reported to be in dispute with town officials.

Schwartz said he paid back the amount because he wanted to put an end to demands calling for his removal from office. But town officials remained steadfast in their intent to remove Schwartz from office.

Schwartz's relationship with town officials soured further last month after they went public with the fact four creditors had placed seizures on Schwartz's salary.

Yesterday, Campbell said Schwartz's resignation could have been avoided. Campbell said town officials repeatedly tried to resolve the issue of Schwartz's disputed expense accounts since November, but to no avail.

"The situation could have been rectified, but, for reasons only Mr. Schwartz knows, he chose to say nothing," Campbell said.

Schwartz, who has served on council since 1987, was first elected mayor in a by-election in 1994.

"This not a happy moment for the town," said Ed Ropeleski, president of the Mount-Royal Municipal Association. "We enjoyed an excellent collaboration with Mr. Schwartz over the

